

Pourquoi une commission égalité ?

La commission égalité s'inscrit dans le prolongement naturel des valeurs de l'Aikibudo que sont l'harmonie, le respect, la recherche constante d'équilibre entre tradition et évolution. Son ambition est d'offrir un espace d'expression, d'écoute et de construction collective, afin que chaque pratiquante puisse trouver sa place, progresser et s'épanouir dans la pratique de notre art.

Il n'existe pas d'Aikibudo spécifiquement féminin : les valeurs et qualités véhiculées par cet art martial, que ce soit la maîtrise et le dépassement de soi, le contrôle et la précision technique, la souplesse et la mobilité, ces notions peuvent se conjuguer aussi bien au masculin qu'au féminin.

De plus, la mixité de la pratique sous toute ses formes (âge, sexe, niveau ...) est constitutive de notre art et représente à elle seule une richesse.

Cependant, force est de constater que la présence des femmes sur le tatami reste encore minoritaire : en 2025 elles représentent 29% des pratiquant.e.s d'Aikibudo (seulement 26% si l'on ne prend en compte que les adultes). Le même constat apparaît au niveau de la fédération FFAAA puisque les femmes représentent 32% des pratiquantes sur l'ensemble des disciplines qui la constituent.

A cette faible représentation féminine s'ajoute le fait que les femmes accèdent moins aux grades supérieurs : 79,4 % des pratiquantes Aikibudo sont des kyu contre 45 % pour les hommes et plus on progresse dans les grades, moins les femmes sont représentées (4,8 % des femmes sont 3^{ème} dan ou plus, contre 15,7% pour les hommes).

D'une façon générale, on constate une faible visibilité des femmes dans les instances supérieures, qu'elles soient techniques, pédagogiques ou administratives.

Quelles missions ?

Il s'agit donc non seulement de donner envie à davantage de femmes de s'engager dans la pratique, mais aussi de les accompagner pour éviter le décrochage féminin et de les inciter à progresser en termes de grades et de responsabilités.

L'objectif est de donner envie aux plus jeunes de s'engager en mettant en avant les parcours de pratiquantes pour favoriser la montée en compétences et la reconnaissance des femmes dans les postes à responsabilité.

La commission se donne ainsi pour mission

- D'encourager la pratique féminine et la fidélisation à long terme.
- D'augmenter la visibilité des femmes dans notre discipline.
- De soutenir et accompagner les pratiquantes dans leur parcours.
- De valoriser les parcours inspirants de celles qui enseignent, dirigent, ou s'engagent au sein de notre discipline.
- D'améliorer la communication au prisme de l'égalité.
- De promouvoir une égalité de traitement sur le tatami.
- De sensibiliser tous les pratiquant.e.s au sexisme ordinaire.

La commission féminine n'a pas vocation à séparer, mais à rassembler autour du dialogue. Dans ce cadre, elle nécessite le soutien de pratiquants masculins pour pouvoir évoluer. L'expérience montre que la mixité améliore la qualité du travail collectif, la créativité, la cohésion et contribue de façon générale à apporter une image positive du sport dans la société.